

Moins de médecins en Île-de-France : Le déclin démographique se confirme : 479 médecins de moins en 18 mois

Dans cette période de crise sanitaire particulièrement marquée par le besoin en médecins, l'Île-de-France continue à enregistrer des départs sans remplacements de médecins libéraux. Dans les 18 derniers mois, 1 767 médecins ont cessé d'exercer en Île-de-France contre 1 288 nouvelles installations, ce qui laisse un déficit de 479 médecins.

Le constat est général dans la grande majorité des spécialités médicales et sur l'ensemble des départements, on note notamment :

- Moins 230 médecins généralistes avec des déficits plus marqués dans les Yvelines et en Seine-Saint-Denis.
- Moins de 249 médecins spécialistes non remplacés avec des déficits plus marqués dans le Val d'Oise, et par discipline dans les spécialités de dermatologie, ophtalmologie, rhumatologie et ORL.

Cette situation n'est pas nouvelle, elle était prévisible, annoncée et répétée notamment lors du cri d'alerte de l'URPS médecins en 2019. La pyramide des âges des médecins libéraux en exercice reste alarmante, 48 % ont plus de 60 ans, laissant présager encore pour les années qui viennent de nombreux départs à la retraite et une baisse aiguë du nombre de médecins sur le territoire francilien.

Pour les années à venir, selon les spécialités, les cohortes de médecins en formation en Île-de-France peuvent plus ou moins rapidement compenser les départs des médecins actuellement en exercice.

Si l'on s'intéresse aux médecins généralistes, 3 160 internes en médecine générale ont été formés dans les facultés de médecine francilienne entre 2010 et 2015. Pour certains ils sont donc déjà en capacité de s'installer ou de le faire dans les prochaines années. Parmi eux 461 le sont déjà.

Toutes spécialités confondues, il faut donc se donner les moyens d'accompagner ces jeunes médecins pour concrétiser au plus vite et au mieux leur installation.

Comment favoriser l'installation des jeunes médecins en Île-de-France ?

- Renforcer l'accompagnement des jeunes médecins à l'installation notamment en les incitant à participer aux [Permanences locales d'aide à l'installation](#) – à noter 70 des 461 jeunes médecins installés en IDF ont bénéficié de cet accompagnement (1 sur 2 pour les benjamins de l'installation) ;
- Promouvoir le **statut d'adjoint** en médecine : possibilité d'exercer la médecine sans être « thésé » en zones qualifiées prioritaires par l'ARS – le médecin titulaire reste en exercice contrairement au remplacement : donc doublement de l'offre (décret préfectoral autorisant cette pratique) ;
- Continuer à **soutenir l'investissement dans les cabinets médicaux**, pour mettre à disposition des locaux aux normes et économiquement viable pour l'exercice d'une la médecine conventionnée : 167 projets soutenus dans les 3 dernières années dans le cadre du protocole ARS / URPS médecins, il faudrait multiplier le rythme par deux ;
- Renforcer le soutien à l'installation et à l'accompagnement des **médecins spécialistes de proximité** ;
- Poursuivre le travail engagé avec **les municipalités** : plan d'actions locales en cours avec les nouvelles mandatures de 45 collectivités locales franciliennes ;
- Développer les **outils numériques**, notamment de **télé-expertise**, et revaloriser sa tarification pour ouvrir à un médecin généraliste de premiers recours un avis de spécialiste libéraux, sous 48 heures.

Le Calendrier de l'Avent des projets de cabinets accompagnés par l'URPS médecins

Ne perdons pas espoir, les succès sont atteignables. Pour son Calendrier de l'Avent 2020, l'URPS publie chaque jour sur [Twitter](#) un projet d'accompagnement de cabinet de groupe réussi ces 18 derniers mois.

À télécharger : [Synthèse régionale et départementale de l'évolution de l'offre de soins en IDF sur les 18 derniers mois](#)

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Nos sites : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse :

Thomas de Climens / Quentin Hua – DGM conseil

thomasdeclimens@dgm-conseil.fr / quentin.hua@dgm-conseil.fr - 01 40 70 11 89 / 06 28 63 27 29